

# Infos pratiques concernant le contrat miel entre l'AMAP

## Panier de marjolaine et Yannick Sulpice Apiculteur à St morillon 33 650

C'est un contrat à « la carte » qui vous permet de moduler comme vous le souhaitez, Miel seul, pain d'épices seul ou encore un panachage des deux. Vous pouvez aussi sauter un mois si votre consommation n'est pas importante. Le tout à partir des produits et tarifs suivant :

**Important :** *L'expérience nous montre que la consommation est souvent sous estimée et rajouter des commandes en cours de contrat est source d'erreurs et compliqué à gérer pour le coordinateur et le producteur. Essayez donc de prévoir au mieux, ce sont des produits qui se gardent et en plus, vous n'êtes débités qu'après chaque livraison .*

MIEL	250GR	500GR
Acacia	4.50€	8.00€ <b><u>cette année pas possible de rajouter de l'acacia en cours de contrat</u></b>
Bruyère Erica	5.00€	
Tes fleurs	4.00€	7.00€

**Pain d'épices : 5.00€ En décembre uniquement les «spécial toast » seront proposés.**

zestes d'orange confits, zestes de citrons confits, figues moelleuses, pépites de chocolat noir(du vrai), et gingembre.

**Ingrédients :** Miel, farine bio de blé de type 65, lait, œufs(la plupart du temps ce sont ceux de mes poules), vanille(extrait maison à partir de vanille bourbon d'origine), rhum, cannelle et bicarbonate

La date indiquée est la date de fabrication, vous pouvez consommer les pains d'épices dans le mois qui suit cette date.

Il est à noter que les pains d'épices supportent vraiment très bien la congélation.

**Le pain d'épices « spécial toast » :**

Nature 5.00

**Ce produit n'est proposé qu'au mois de Décembre**

Spécialement conçu pour accompagner les foie gras, ou bien pour réaliser des toasts au roquefort, bûche de chèvre ou encore, pour les plus patients, servir de canapé à un œuf de caille frit. Il est réalisé avec un miel plus fin et un infime soupçon de piment d'Espelette qui remplace la cannelle, le rhum et la vanille utilisés pour les autres pains d'épices.

**Paiement** : 05 chèques correspondant au total de chaque mois qui seront remis au producteur à chaque distribution. Pour ceux qui préfèrent, il est possible de faire moins de chèques en regroupant 2 ou 3 mois, mais pour la compta un chèque par mois, c'est vraiment le mieux.

**Distributions** : elles se feront les Mercredis qui sont indiqués dans le contrat.

**Aléas de production** :

Il n'y a pas de clauses d'aléas de production puisque nous partons d'une récolte déjà effectuée pendant l'été.

Les miels en commande étant mis en réserve pour l'AMAP .

En ce qui concerne les pains d'épices, le seul problème pouvant survenir étant une panne de four, dans ce cas le producteur assurera sa livraison malgré tout lors d'une autre distribution.

Il est à noter que suivant l'origine florale, la texture de certains miels évolue dans le temps, pensez à poser la question au producteur lors de la dégustation.

**Nota** : cette année, comme l'an passé, pas de miel de bourdaine !

Par contre le miel de forêt a été abondant.

Il est totalement différent de celui de l'an dernier, plus clair et goût vraiment différent

C'est la preuve que la météo influe directement sur les miels récoltés par les abeilles qui se portent bien cette année encore.

**Rupture de contrat** : décrite dans le contrat à signer

